



ZOOM SUR LES SERVICES DU PORTAIL DP POUR LES **LABORATOIRES** **PHARMACEUTIQUES** EXPLOITANTS

DP-RAPPELS

99,9%
D'OFFICINES
CONNECTÉES

333
RAPPELS DIFFUSÉS
DEPUIS 2012

186
LABORATOIRES
ABONNÉS



DP-ALERTES LABO

20
ALERTES SANITAIRES
DIFFUSÉES DEPUIS 2015

DP-RUPTURES

64%
D'OFFICINES
CONNECTÉES

2%
CIP EN RUPTURE DANS
LES OFFICINES DE VILLE
(MOYENNE)

73
LABORATOIRES
ABONNÉS



SERVICES ET OUTILS



QUELS SERVICES ?

Les services **DP-Rappels**, **DP-Ruptures** et **DP-Alertes Labo** sont dédiés à la **communication directe des exploitants de médicaments** à usage humain avec les dispensateurs, établissements de santé, distributeurs, institutions et sécurisent le plus possible la chaîne du médicament en France.



POUR QUOI ?

- ✓ **DP-Rappels** pour diffuser des rappels de retraits de lots de médicaments.
- ✓ **DP-Ruptures** pour communiquer avec les dispensateurs et l'ANSM sur les ruptures de médicaments, anticipées ou constatées.
- ✓ **DP-Alertes Labo** pour diffuser des alertes d'intérêt de santé publique.



POUR QUI ?

- ✓ **Les Pharmaciens responsables des laboratoires exploitants** avec accès au DP-Rappels, DP-Ruptures et accès préférentiel au service DP-Alertes Labo.
- ✓ **Autres intervenants** : les responsables qualité, responsables affaires réglementaires ou encore les collaborateurs supply chain ou service client des laboratoires exploitants avec accès au DP-Ruptures.



COMMENT ?

Via le Portail DP

- ✓ **Laboratoires exploitants** : accès sécurisé via une clé personnalisée à l'interface Portail DP, avec deux services au choix :
 - **DP-Rappels**
 - ou
 - **DP-Rappels+DP-Ruptures.**

Pour le service **DP-Alertes Labo**, une procédure spécifique est prévue.



COMMENT BÉNÉFICIER DES SERVICES ?

LE PORTAIL DP COMMENT S'ABONNER ?

- ✓ Chaque laboratoire souhaitant s'abonner au Portail DP doit préalablement signer **une convention d'accès** avec le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP). Cette convention fixe les différentes modalités d'accès*.

*Les services DP-Rappels et DP-Alertes Labo peuvent être utilisés ponctuellement par les laboratoires non abonnés, à des tarifs spécifiques.

DP-RAPPELS

RÉPOND AU BESOIN DE DIFFUSION DES RAPPELS DE LOTS

- ✓ Validation ANSM et création du rappel.
- ✓ Historique des échanges.
- ✓ Diffusion du rappel des lots et suivi de diffusion.
- ✓ Transmission des messages aux officines directement sur les postes de travail et par fax aux distributeurs en gros et établissements de santé.
- ✓ Blocage des dispensations des produits rappelés (nouvelle fonctionnalité à partir de fin 2018)*.
- ✓ Transmission du bilan des rappels à l'ANSM.

*cette fonctionnalité nécessite que les officines soient équipées d'un logiciel compatible

**LE MESSAGE
EST DIFFUSÉ
INSTANTANÉMENT
SUR LES POSTES
DE TRAVAIL DES
OFFICINES CONNECTÉES
ET BLOQUE LA
DISPENSATION*
DES MÉDICAMENTS
DES LOTS RAPPELÉS.**

DP-RUPTURES

RÉPOND AU BESOIN DE COMMUNICATION AVEC LES DISPENSATEURS EN CAS DE RUPTURE D'APPROVISIONNEMENT

- ✓ Gestion des déclarations de ruptures constatées ou anticipées.
- ✓ Information rapide des dispensateurs par création des réponses automatiques.
- ✓ Communication avec ANSM sur les ruptures MITM.
- ✓ Pilotage des données statistiques par laboratoire et au niveau de la profession.
- ✓ Communication des chiffres de rupture sur le site de l'Ordre.

DP-ALERTES LABO

RÉPOND AU BESOIN DE COMMUNICATION AVEC TOUS LES ACTEURS DE LA CHAÎNE DU MÉDICAMENT EN CAS D'ALERTE SANITAIRE

- ✓ Validation des messages ANSM.
- ✓ Transmission des messages aux officines, distributeurs en gros et établissements de santé.



TÉMOIGNAGES

“

DP-RAPPELS

Pharmaciens Responsables des laboratoires exploitants :

- ✓ « Très bel outil, utile et efficace »
- ✓ « DP-Rappels est un progrès »
- ✓ « Excellente réactivité... Très rassurant et efficace !!! Bravo »

Titulaire d'officine :

- ✓ « Pour le service DP-Rappels, c'est un service indispensable. Il fonctionne très bien et permet d'être réactif sur les retraits des lots. De plus, il est simple à utiliser »
- ”

“

DP-RUPTURES

Pharmaciens Responsables, Responsable assurance qualité, Affaires réglementaires des laboratoires exploitants :

- ✓ « Le service DP Ruptures permet une meilleure diffusion de l'information. »
- ✓ « Cet outil donne une meilleure visibilité de la cartographie des déclarations. »
- ✓ « Nous avons la possibilité de gérer des ruptures qui ne seraient peut-être pas remontées auparavant. »

Titulaire d'officine :

- ✓ « Le service DP-Ruptures répond à un besoin réel du pharmacien et, par conséquence, du patient. Nous avons besoin d'avoir une visibilité surtout sur la situation des médicaments sans alternatives génériques. Ce service est un gain de temps et d'énergie pour nous les pharmaciens. »
- ”

“

DP-ALERTES LABO

Pharmaciens Responsables des laboratoires exploitants :

- ✓ « Quel bel outil nous avons à notre disposition ! »
 - ✓ « Au service des laboratoires, clair dans les informations données »
 - ✓ « L'utilisation du DP-Alertes Labo dans le cadre d'une action de sécurité nous semble la meilleure option pour garantir la transmission du message aux dispensateurs »
- ”



TOUTES LES INFORMATIONS SUR

www.ordre.pharmacien.fr
Onglet Dossier Pharmaceutique
Tel. : 01 56 21 34 53
E-mail : dts@ordre.pharmacien.fr



Ordre national des pharmaciens
4, avenue Ruysdaël - 75379 Paris cedex 08
Tél : 01 56 21 34 34 - Fax : 01 56 21 34 99

